MAIRIE de NEUVY-PAILLOUX
36100 - INDRE
Tél. 02 54 49 52 24

Affiché le 09/11/2026

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVY-PAILLOUX EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2026

En exercice :	15	L'an deux-mille vingt-six, le 05 novembre à 18 heures 30 minutes
Présents :	11	Le conseil municipal de la commune de NEUVY-PAILLOUX dûment
Votants :	13	convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
Abstentions :	0	présidence de Monsieur Rémi DEVAU, Maire
Procurations :	2	Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2026

Etaient présents : Mesdames Geneviève BONNISSEAU, Marie-Hélène LABERGERE, Françoise VINATIER, Aude LEMONNIER-CANTY
Messieurs Rémi DEVAU, Philippe LAURENT, Stéphane VANAULT, Régis MARDELLE, Gilles MAGNOUX, Nicolas HUSTACHE, Philippe PERCHAUD
Etaient absents : Monsieur Emmanuel SELLIER donne pouvoir à Monsieur Rémi DEVAU, Madame Séverine BOURSAULT donne pouvoir à Madame Françoise VINATIER, Madame Armelle MALLET, Madame Laurine VILAIN
Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène LABERGERE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2026
Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'approuver la précédente séance du Conseil Municipal du conseil.
Considérant que le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2026 et Marie-Hélène LABERGERE est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°60-2026 : Avis sur le projet de pacte de gouvernance 2026-2032 de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (CCCB). Le conseil municipal après présentation du projet de pacte de gouvernance et après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce projet et autorise le maire à transmettre cette délibération et à accomplir les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération n°61-2026 : Approbation des attributions de compensation définitives au titre de l'exercice 2026 avec la CCCB, d'un montant de 12 098.00 €. Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

Délibération n°62-2026 : Convention relative à l'implantation d'une borne de charge électrique pour le service Rémi + autopartage. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'occupation public routier communal à titre gratuit par la Région Centre-Val de Loire et autorise le maire à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°63-2026 : Décision modificative n°3 - budget assainissement, virements de crédits au 617 (études et recherches) d'un montant de 17 000 € afin de financer l'étude du diagnostic du système d'assainissement. Crédits diminués du compte 6288 d'un montant de 8 000 € et crédits diminués du

compte 6588 d'un montant de 9 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité autorise les virements de crédits.

Délibération n°64-2026 : Reversement de la surtaxe communale assainissement. Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'encaissement d'un montant total de 24 147.34 € dont 2 163.18 € pour la redevance performance.

Délibération n°65-2026 : Projet d'acte de transfert de parcelles de l'Etat à la commune. Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet émet qu'il n'a pas la compétence voirie et décide de ne pas délibérer sur ce projet.

Questions diverses :

*Cérémonie du 11 novembre, organisation de la cérémonie, une trentaine d'élèves de l'école Henri Dunant seront présents.
*Recensement des personnes éligibles aux paniers pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer pour le repas des anciens au Berry Relais le dimanche 6 décembre 2026.
*Préparation de l'agenda 2027.
*Création à venir d'un Pan Communal de Sauvegarde (PCS).
*Proposition de mise en place d'astreintes pour les agents du service technique.
*Gymnase un rappel du respect des lieux semble nécessaire.
*Proposition de la date jeudi 17 décembre pour le prochain conseil municipal.

La séance est clôturée à 19h50.

Le Maire,
Rémi DEVAU

Le secrétaire de séance,
Marie-Hélène LABERGERE